



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant

Question écrite n° 50766

Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la condamnation de l'Etat prononcée par le Conseil d'Etat pour insuffisante augmentation des allocations familiales en 1995 (1,2 % au lieu de 1,7 % prévue par la loi). Un remboursement pouvant aller jusqu'à 600 francs doit en conséquence être accordé aux familles. Elle demande au ministre des affaires sociales à quelle date et sous quelle forme cette remise à niveau aura lieu, surtout dans un contexte où le plan Juppe organise, après avoir notamment baissé les allocations de maternité, une régression de près de 11 milliards de francs des prestations familiales, qu'accompagne un recul des droits d'accès au logement social.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50766

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2017